



Ne pas effectuer son préavis lors d'une démission

Par **arsouille**, le **23/10/2008** à **22:29**

Bonsoir,
Mon conjoint est muté en province début novembre et j'ai donné ma démission à mon employeur en lui demandant de réduire mon préavis à 2 semaines au lieu d'un mois.
Mon employeur ne veut pas mais ne me l'a pas spécifié par écrit.
Il n'a pas répondu à ma lettre de démission.
Quelques jours plus tard je lui ai écrit une lettre en lui expliquant que je ne pourrais pas effectuer mon préavis dans sa totalité car je devrais aller à l'hôtel car nous aurons déménagé.
Suite à cette lettre il n'a toujours pas d'accord et il me précise par oral que je peux partir quand je veux et que si il m'assigne il perdra obligatoirement.
Je lui ai renvoyé une lettre en AR pour lui indiquer que j'avais bien pris note du fait que je pouvais partir quand je le souhaitais et que je partais donc le 31/10/08 au lieu du 14/11/08.
Il me répond seulement que nous allons partir en conflit.
Puis je partir quand même au bout des 2 semaines?
Peut-il se servir de la lettre où j'indique que je pars plus tôt?
Merci de votre réponse.
Cordialement